

**Pierre-Marie CARRÉ, Archevêque émérite de Montpellier,
Administrateur apostolique *sede vacante* du diocèse d'AGEN**

Attendu que Don Étienne GUILLOT, *c.s.m.* curé de la paroisse Sainte-Foy d'Agen a été, en outre, nommé administrateur de la paroisse Sainte-Marie en Agenais à compter du 1er septembre 2024.

Attendu qu'il est apparu nécessaire qu'il soit secondé dans cette nouvelle mission pastorale.

Vu l'accord de Don Paul PRÉAUX, modérateur général de la *Communauté Saint-Martin* prévu par le canon 682 § 1er du C.I.C.

Vus les canons 545, 546 et 547 du C.I.C.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait ;

Don Jean de REBOUL, c.s.m., et Don Bernard de La ROCHEFOUCAULD, c.s.m., vicaires de la paroisse Sainte-Foy d'Agen ;

Sont tous deux nommés vicaires de la paroisse Sainte-Marie en Agenais.

Ils conserveront tous deux leur office de vicaire à la paroisse Sainte-Foy d'Agen, et continueront à résider au presbytère de cette même paroisse.

Ils seront tenus aux obligations et jouiront des droits liés à l'office de vicaire paroissial prévus par les canons 548 à 551 du C.I.C., et par le droit propre du diocèse d'AGEN.

La présente nomination sera effective le 1er septembre 2024.

Donné à AGEN, en l'évêché, sous notre sceau, notre seing et le contrseing du chancelier du diocèse ;

L'An de Notre-Seigneur 2024, le 4 juillet.

Par mandement

Abbé Christophe FONTÂA
Chancelier

+ Pierre-Marie CARRÉ
Administrateur apostolique *sede vacante*